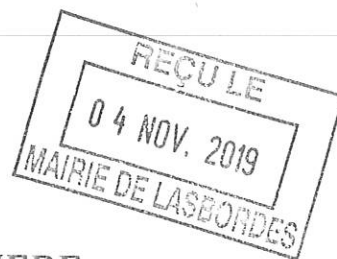


Rédigé par Elodie GUTIERREZ
VMO Agence Occitanie
2, rue Georges Charpak – Le Causse
81100 CASTRES
Tél. : 04 68 47 71 86
e.gutierrez@valterra.fr



ETUDE DE DEFINITION DE FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Propriétaire : M. Colin et Mme. Juvancy-Pereira.

Projet : Etude de définition de filière d'assainissement (4 EH).

Commune : Lasbordes (11).

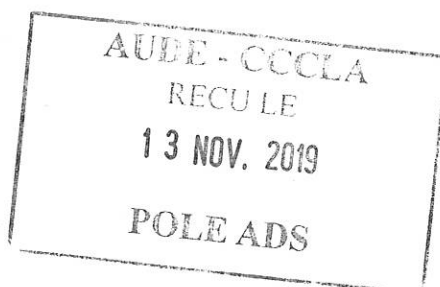
Date : Septembre 2019.

Rapport d'étude



SOMMAIRE

1. OBJET DE L'ETUDE	3
2. PRESENTATION DU SITE.....	3
2.1. SITUATION	3
2.2. MILIEU PHYSIQUE.....	3
2.3. DONNEES ADMINISTRATIVES.....	3
3. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4
3.1. APTITUDE DU SITE A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4
3.1.1. <i>Observations pédologiques</i>	4
3.1.2. <i>Interprétations</i>	5
3.2. PRESCRIPTION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	6
3.2.1. <i>Bases de dimensionnement</i>	6
3.2.2. <i>Choix de la filière d'assainissement</i>	6
3.2.3. <i>Choix de la filière d'infiltration ou d'évacuation des eaux traitées</i>	7
3.2.4. <i>Synthèse des dispositifs admissibles sur la parcelle</i>	7
3.3. CONSTITUTION DE LA FILIERE ET CONSIGNES.....	8
3.3.1. <i>Généralités</i>	8
3.3.2. <i>Ventilations</i>	9
3.3.3. <i>Descriptifs et mises en œuvre</i>	9
3.4. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES.....	10
4. CONCLUSION.....	10
5. ANNEXES.....	11





1. OBJET DE L'ETUDE

Cette étude a pour objectif de déterminer la filière d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux contraintes du site et de dimensionner les ouvrages préconisés, en fonction des caractéristiques de l'habitation à assainir.

Le rapport suivant fait référence aux Normes Françaises NF DTU 64.1 P1-1, NF P 16-006 et NF P 16-008, relatives à la mise en œuvre et à l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif, ainsi qu'à l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

2. PRESENTATION DU SITE

2.1. SITUATION

La situation géographique de la parcelle est présentée en Annexe 1.

Projet	Etude de définition de filière d'assainissement de 4 équivalents habitants.
Propriétaires	M. Colin et Mme. Juvancy-Pereira.
Références cadastrales	Section ZA, parcelle n° 184.
Adresse	Chemin de Pech Redon.
Code Postal	11400.
Commune	Lasbordes.
Département	Aude.

2.2. MILIEU PHYSIQUE

Altitude approximative	168 mètres NGF.
Situation topographique	Versant.
Carte géologique	CASTELNAUDARY au 1/50 000ème.
Substrat géologique	Colluvions et solifluxions wurmiennes.

2.3. DONNEES ADMINISTRATIVES

Puits, sources ou captages à proximité	Néant.
Service Public d'Assainissement Non Collectif correspondant (SPANC)	Communauté de communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois.
Contact SPANC	04 68 23 68 43.



3. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1. APTITUDE DU SITE A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1.1. Observations pédologiques

Nous nous sommes rendus sur le site le 16 Septembre 2019 (temps dégagé la veille et le jour de notre intervention).

Trois fosses pédologiques et un test de perméabilité (par méthode Guelph) ont été effectués sur la parcelle.

Les travaux ont été réalisés par une entreprise qualifiée et régulièrement assurée.

Le sol est principalement développé sur des limons argileux.

La situation géologique de la parcelle est présentée en **Annexe 2**.

❖ Profil pédologique de la fosse 1

0 à 33 cm	Limons argileux Brun foncé (riche en matière organique) Pierrosité faible – taille centimétrique
33 cm à 61 cm	Limons argileux Brun Pierrosité faible – taille centimétrique
61 à 70 cm	Limons argileux Marron clair Pierrosité faible – taille centimétrique

❖ Profil pédologique de la fosse 2

0 à 31 cm	Limons argileux Brun foncé (riche en matière organique) Pierrosité faible – taille centimétrique
31 cm à 65 cm	Limons argileux Brun Pierrosité faible – taille centimétrique
65 à 74 cm	Limons argileux Marron clair Pierrosité faible – taille centimétrique



❖ Profil pédologique de la fosse 3

0 à 26 cm	Limons argileux Brun foncé (riche en matière organique) Pierrosité faible – taille centimétrique
26 cm à 44 cm	Limons argileux Brun Pierrosité faible – taille centimétrique
44 à 66 cm	Limons argileux Marron clair Pierrosité faible – taille centimétrique

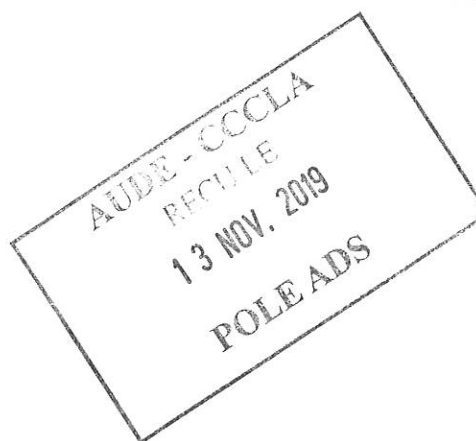


Le sol caractérisant le site à l'emplacement prévu pour la mise en œuvre du dispositif d'assainissement non collectif est de type : **Brunisol sur colluvions et solifluxions wurmiennes.**

3.1.2. Interprétations

Le tableau ci-après fait la synthèse des contraintes observées.

Critère d'appréciation	CONTRAINTES
Nature du sol	- Tendance limono-argileuse dans les horizons superficiels. Test de perméabilité réalisé (T1), par méthode de Guelph, dans l'horizon superficiel à 40 cm de profondeur : K = 10 mm/h. - Tendance limono-argileuse en profondeur.
Présence de nappe, de source ou de ruissellement	Néant.
Présence de roche	Néant.
Pente moyenne approximative du terrain	2 %.
Présence d'un exutoire	Néant.



3.2. PRESCRIPTION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.2.1. Bases de dimensionnement

D'après les données fournies par les propriétaires, l'habitation principale comprend 4 pièces principales au sens de la réglementation relative à l'assainissement non collectif. :

- 3 chambres ;
- 1 pièce de vie.

La capacité d'accueil maximale du logement sera donc de 4 personnes. Par ailleurs, l'habitation sera déclarée à usage de résidence principale.

Le dimensionnement des différents ouvrages d'assainissement sera calculé sur cette base, conformément à la réglementation en vigueur (arrêtés du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012).

3.2.2. Choix de la filière d'assainissement

Une synthèse des contraintes de la parcelle et des dispositifs d'assainissement possibles est présentée dans le tableau ci-dessous :

Type de filière	Taille	Exigences	Contraintes	Conclusion
Tranchées d'infiltration superficielles (pour une largeur de tranchée de 70 cm)	108 mètres linéaires	Bonne perméabilité dans l'horizon superficiel (de 40 cm à 1m de profondeur).	Grande surface, distances d'isolement.	Option impossible du fait de la mauvaise perméabilité du sol et de la surface disponible.
Filtre à Sable Vertical Non Drainé	20 m ² (5 x 4 m)	Bonne perméabilité dans l'horizon profond (de 1,20m à 2,5m de profondeur).	Distances d'isolement, décaissement du sol en place.	Option impossible du fait de la mauvaise perméabilité du sol et de la surface disponible.
Filtre à Sable Vertical Drainé	20 m ² (5 x 4 m)	-	Nécessite un dispositif d'infiltration ou un exutoire.	Option impossible du fait de la mauvaise perméabilité du sol et de la surface disponible.
Filière agréée (filtre compact...)	4 EH	-	Nécessite un entretien strict et un dispositif d'infiltration ou un exutoire.	Option conseillée.

Compte tenu de la mauvaise perméabilité du sol, le dispositif d'assainissement non collectif préconisé est la filière agréée, filière la plus adaptée aux contraintes du site et la plus économique.





3.2.3. Choix de la filière d'infiltration ou d'évacuation des eaux traitées

Pour les dispositifs n'intégrant pas de système d'infiltration, une synthèse des contraintes de la parcelle et des filières de gestion des eaux traitées possibles est présentée dans le tableau ci-dessous.

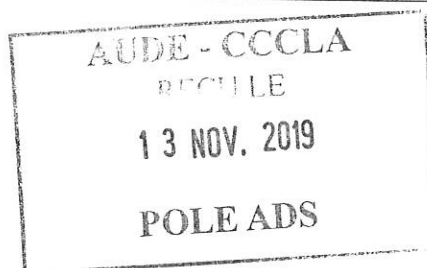
Type de filière	Taille	Exigences	Contraintes	Conclusion
Tranchées d'infiltration superficielles (pour une largeur de tranchée de 70 cm)	15 mètres linéaires	Bonne perméabilité dans l'horizon superficiel (de 40 cm à 1m de profondeur).	Grande surface, distances d'isolement.	Option conseillée
Puits d'infiltration	1 puits de 2,5m de profondeur	Bonne perméabilité dans l'horizon profond (de 1m à 3m de profondeur).	Distances d'isolement.	Option impossible du fait de la mauvaise perméabilité du sol et déconseillée par le SPANC.
Système d'irrigation	-	Le réseau d'irrigation doit être à proximité des végétaux	Installateur spécifique	Option possible.
Evacuation vers exutoire	-	Présence d'un exutoire.	Nécessite une demande d'autorisation.	Option impossible car il n'y a pas d'exutoire.

Compte tenu de la surface disponible, le dispositif de gestion des eaux traitées préconisé est l'évacuation vers des tranchées d'infiltration superficielles, filière la plus adaptée aux contraintes du site et la plus économique. Une autre possibilité est de mettre en place un système d'irrigation.

3.2.4. Synthèse des dispositifs admissibles sur la parcelle

Les dispositifs d'assainissement non collectif envisageables sur la parcelle sont présentés ci-dessous.

OPTION	Filière de traitement	Filière d'infiltration
1	Filière agréée (filtre compact...)	Tranchées d'infiltration superficielles.
2	Filière agréée (filtre compact...)	Système d'irrigation.

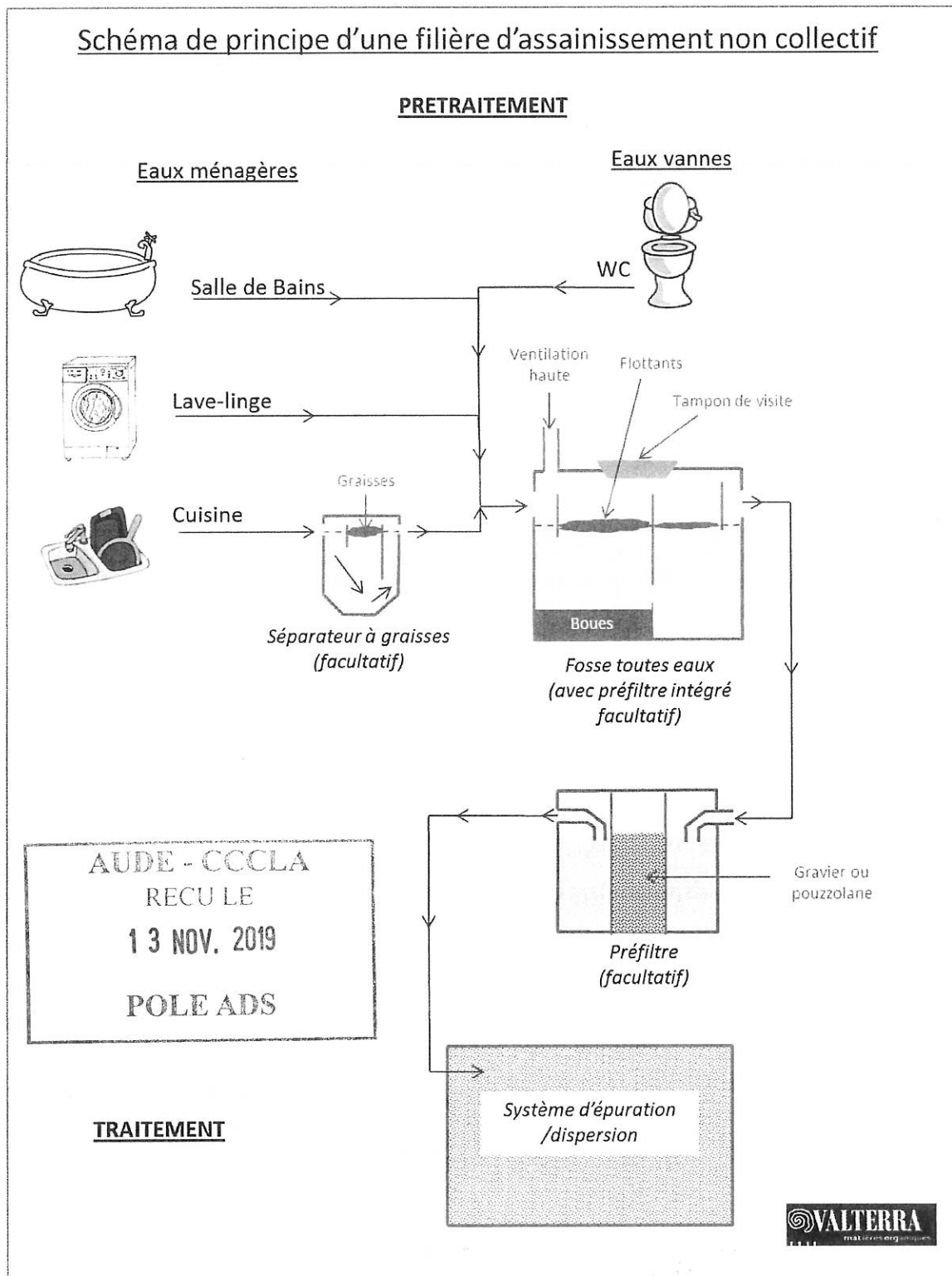


3.3. CONSTITUTION DE LA FILIERE ET CONSIGNES

3.3.1. Généralités

Classiquement une installation d'assainissement non collectif se compose de deux phases successives et complémentaires :

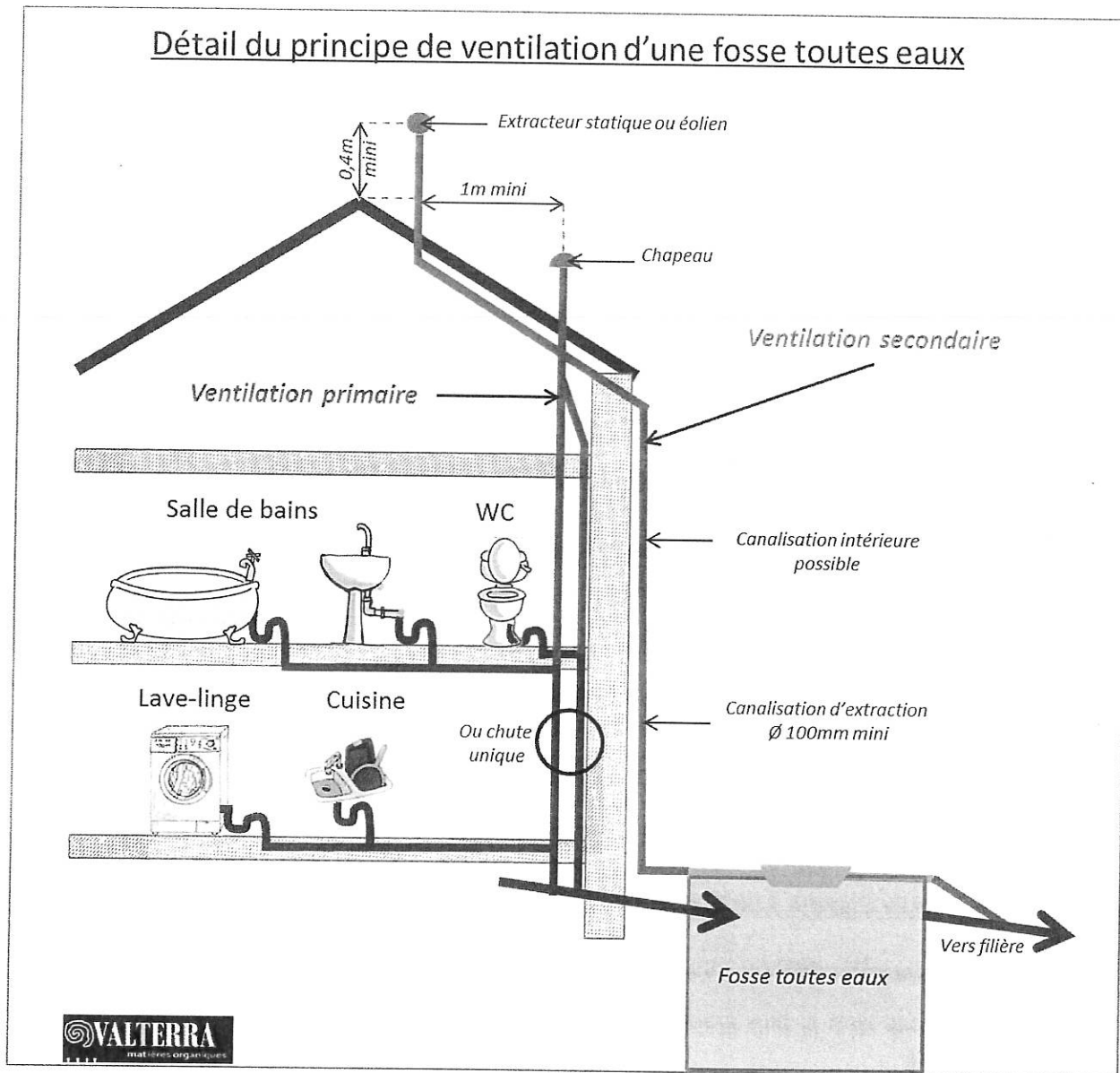
- le prétraitement ;
- l'épuration-dispersion (ou épuration puis rejet).





3.3.2. Ventilations

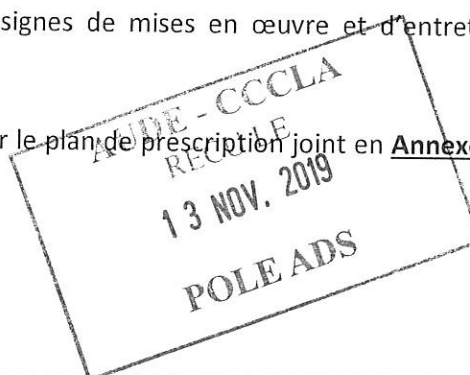
Le bon fonctionnement des ouvrages de prétraitement sera garanti par la mise en place des ventilations primaire et secondaire.



3.3.3. Descriptifs et mises en œuvre

Le descriptif de la filière d'assainissement et les consignes de mises en œuvre et d'entretien sont présentées en **Annexe 3**, selon l'option choisie.

La filière d'épuration sera implantée comme indiqué sur le plan de prescription joint en **Annexe 4** de ce rapport.



3.4. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Les travaux futurs devront être réalisés par une entreprise qualifiée et régulièrement assurée.

Une pompe de relevage devra être mise en place pour l'option 1 afin de permettre un écoulement optimal des eaux usées traitées.

Le dimensionnement du système d'irrigation devra être validé par une entreprise qualifiée et devra comprendre une pompe de relevage dans son système d'irrigation.

4. CONCLUSION

Le projet de M. Colin et Mme. Juvancy-Pereira situé sur la commune de Lasbordes pourra être réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

Le système a été dimensionné sur la base d'une capacité de traitement de 4 EH.

Les dispositifs préconisés pour l'assainissement des eaux usées sont les suivants:

OPTION	Prétraitement	Filière de traitement	Filière d'infiltration
1	Intégrée à la filière agréée.	Filière agréée (filtre compact...) de 4 EH.	Tranchées d'infiltration superficielles de 15 ml.
2	Intégrée à la filière agréée.	Filière agréée (filtre compact...) de 4 EH.	Système d'irrigation de 60 ml.

Le bon fonctionnement du système d'assainissement préconisé sera intimement lié à la qualité de sa réalisation et à la qualité de son entretien futur. Il conviendra donc de respecter particulièrement les principes définis au chapitre 3 de ce rapport.

Les travaux ne pourront débuter sans accord préalable du SPANC.

Nous conseillerons ainsi la plus grande rigueur dans le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux d'assainissement.

Etabli à Castres,
Le 19 septembre 2019.



Demande de permis et autres autorisations d'urbanisme Fiche complémentaire / autres demandeurs



Vous êtes plusieurs personnes à demander ensemble une autorisation d'urbanisme pour le même projet.

PC 04 192 19 n 8903
La présente demande a été reçue à la mairie
Le Maire,
Jean-Pierre QUAGLIERI
le 04 11 2019
Cachet de la mairie et signature du receveur
(Aude)

1 - Identité du demandeur

Vous êtes un particulier

Madame ☒ Monsieur ☐

Nom : JUVANCY-PEREIRA

Prénom : Candice

Date et lieu de naissance

Date : 04 04 1999

Commune : LE BLANC-MESNIL

Département : 93

Pays : FRANCE

Vous êtes une personne morale

Dénomination :

Raison sociale :

N° SIRET :

Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom :

Prénom :

Coordonnées du demandeur

* Adresse : Numéro : 203 Voie : Avenue Arnaut Vidal - Closerie du Canal - Bât B Appt 36

Lieu-dit : Localité : CASTELNAUDARY

Code postal : 11400 BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : @

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

1 - Identité du demandeur

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance

Date :

Commune :

Département :

Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination :

Raison sociale :

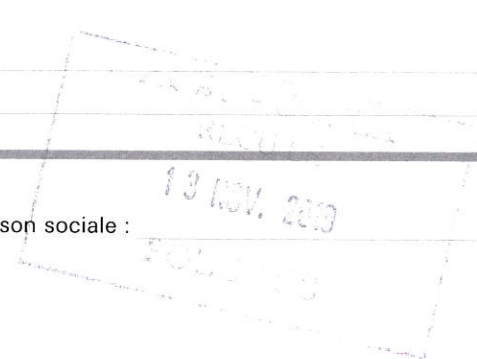
N° SIRET :

Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom :

Prénom :



Demande d'installation d'assainissement non collectif – F01

NATURE DU PROJET

CONSTRUCTION NEUVE

REHABILITATION DE L'EXISTANT

REALISATION DU PROJET

- Nom et adresse du concepteur :

VALTERRA 81100 CASTRES

Tél. : 04 68 47 71 86

- Nom et Adresse de l'installateur prévu :

non défini ce jour

Tél. :

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de chambres : **3**

Résidence : principale ☐ secondaire ☒

ETUDES REALISEES SUR LE TERRAIN

- Une étude de définition de la filière d'assainissement a-t-elle été réalisée?

OUI NON

si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

- Une étude de sol a-t-elle été réalisée?

OUI NON

si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

- Superficie totale de la parcelle : 803 m²
- Superficie disponible pour l'assainissement : 100 m²
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?

OUI NON

- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :

faible <5%, moyenne entre 5 et 10%, forte >10%

- Présence d'un captage (puits ou forage) sur le terrain ?

OUI NON

Est-il destiné à la consommation humaine ?

OUI NON

si oui, distance par rapport au traitement : m

- Présence d'un captage (puits ou forage) sur un terrain mitoyen ?

OUI NON Ne sait pas

Est-il destiné à la consommation humaine ?

OUI NON Ne sait pas

si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : .m

- Destination des eaux pluviales ?

rejet en surface : fossé

infiltration sur la parcelle

rétenion (cuve, mare...)

autre, préciser

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit.

Cadres réservés au contrôleur

MODE D'EMPLOI POUR LE CONTROLEUR

- prendre connaissance de la totalité du dossier avant de remplir la partie réservée au contrôleur
- cocher la réponse adéquate
- considérer que toute réponse dans la colonne de droite entraîne un avis défavorable pour le projet

• Une étude de sol a-t-elle été réalisée?	OUI	NON	
Si non, la connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet ?	OUI		NON

• La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif ?	OUI	NON	
• La filière est-elle dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ? – Y a-t-il des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection ?	OUI	NON	
• Respect d'une distance minimale de 35 m ? (Arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques)	OUI		NON
• Le traitement des eaux usées et le rejet des eaux pluviales sont-ils bien séparés ?	OUI		NON

AUS - CCCLA

RECU LE

13 NOV. 2019

POLE AES

Demande d'installation d'assainissement non collectif – F01

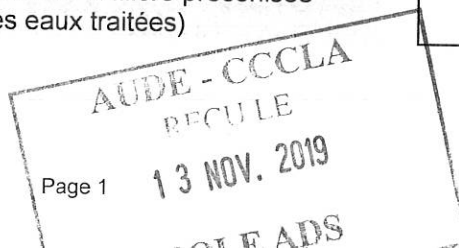


DONNEES GENERALES		
DATE DU CONTROLE		
DATE DE LA DEMANDE		
DATE DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (SAUF POUR REHABILITATION)		
ADRESSE DE LA DEMANDE	Adresse	voie communale Pech Redon
	Code postal	11400
	Commune	LASBORDES
	Référence cadastrale	ZA 184
PROPRIETAIRE	Nom	Mr Maxime COLIN
	Prénom	Mme Candice JUVANCY-PEREIRA
ADRESSE DU PROPRIETAIRE (SI DIFFERENTE DE L'ADRESSE DE L'IMMEUBLE)	Adresse	203, Av Arnault Vidal - Bât B - Appt 36
	Code postal	11400
	Commune	CASTELNAUDARY
	Téléphone	
OCCUPANT DE L'HABITATION (SI DIFFERENT DU PROPRIETAIRE)	Nom	
	Prénom	
	Téléphone	
SERVICE DE CONTROLE	Adresse	
	Code postal	
	Commune	
	Téléphone	

PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE

- Un plan de situation de la parcelle
- Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale, selon les prescriptions de la page 3
- Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé (cf. p.3)
- Le présent formulaire dûment complété (4 pages)
- Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant :
 - une étude de sol afin de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle comporte :
 - ✓ sondages à la tarière,
 - ✓ test de perméabilité (si la nature du terrain l'exige)
 - ✓ tranchées ou horizon pédologique
 - une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente...)
 - une description et un dimensionnement de la filière préconisée (collecte, prétraitement, traitement, rejet des eaux traitées)

Cadre réservé au contrôleur



Demande d'installation d'assainissement non collectif – F01



LES CARACTERISTIQUES DU PROJET

PLAN DE MASSE DU DISPOSITIF AU 1/200 OU 1/500

Joindre le plan de masse à votre demande.

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- l'habitation
- la sortie eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre, ...)
- le cas échéant, le rejet eaux traitées
- les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, ...)
- les voies de passage de véhicules
- les bâtiments annexes (garage, piscine, ...)
- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- le système d'évacuation des eaux de pluie

PLAN EN COUPE DU DISPOSITIF AU 1/200 OU 1/500

Joindre à votre demande le plan en coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.

DEFINITION DE LA FILIERE

DISPOSITIF DE PRE TRAITEMENT DES EAUX USEES

- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément ? OUI NON
- Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique ? :

FILIERE AGRÉÉE de 4EH

avec 15 ml de tranchées d'infiltration

- Ou volume de l'installation biologique : _____ m³
- Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre :

- Fosse : Une ventilation est elle prévue ? :
OUI NON
- Un extracteur statique ou éolien est-il prévu ? :
OUI NON

- Est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse ?
OUI NON

Si oui, volume :

- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ?
OUI NON

- Est-il prévu un bac à graisse ? : OUI NON
- Si oui, volume :

- Est-il prévu d'immobiliser la fosse pour une dalle d'amarrage ?
OUI NON

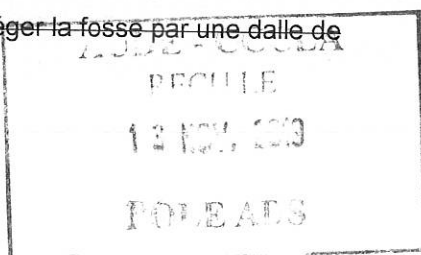
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?
OUI NON

Cadres réservés au contrôleur

• Le plan de masse est-il fourni ?	OUI	NON
si non, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?	OUI	NON

• Le plan en coupe est-il fourni ?	OUI	NON
si non, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?	OUI	NON
• L'écoulement correct des effluents d'amont en aval est-il assuré ?	OUI	NON

• Traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères	OUI	NON	
• Le volume du prétraitement est-il suffisant ?	OUI		NON
si non, volume suggéré : _____ m ³			
• L'implantation de la fosse est-elle cohérente avec l'accès ?	OUI		NON
• Une ventilation est-elle prévue	OUI		NON
• Le positionnement de la ventilation est-il correct (entrée d'air amont prétraitement, raccordement aval fosse, sortie au-dessus des locaux habités) ?	OUI		NON
• Le volume du préfiltre est-il adapté ?	OUI	NON	
• Un bac à graisse est-il souhaitable ?	OUI	NON	
• Le volume du bac à graisses est-il adapté ?	OUI	NON	
• Si présence de nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue ?	OUI	NON	
• Si fosse enfouie sous zone de circulation, une dalle de répartition est-elle prévue ?	OUI	NON	



Demande d'installation d'assainissement non collectif – F01

DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

- tranchées d'épandage à faible profondeur
lit d'épandage
lit filtrant non drainé à flux vertical
tertre d'infiltration
lit filtrant drainé à flux horizontal
lit filtrant drainé à flux vertical
- Si tranchées d'épandage, dimensionnement :
 - nombre de tranchées : 3
 - longueur d'une tranchée : 45 m
 - Si autres systèmes, dimensionnement :
 - longueur : _____ m
 - largeur : _____ m
 - profondeur : _____ m
 - Distance minimale :
 - par rapport à l'habitation : 5 m
 - par rapport à la limite de parcelle : 3 m
 - par rapport aux arbres : 3 m

EVACUATION DES EFFLUENTS (DISPOSITIFS DRAINES)

- Quel est le lieu prévu pour le rejet ; fossé, cours d'eau, puits d'infiltration ?

Tranchées d'infiltration

- Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ...) :
Si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de versement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ?
OUI _____ NON **si oui**, la joindre à votre demande
- Rejet par puits d'infiltration :
Possédez-vous une dérogation préfectorale ?
OUI _____ NON **si oui**, la joindre à votre demande

Cadres réservés au contrôleur

• La filière prévue est-elle autorisée dans la zone ?	OUI	NON
• Le dispositif est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente...) ? Préciser :	OUI	NON
• Longueur d'une tranchée > 30 m ?	NON	OUI
• Le dimensionnement est-il adapté au logement ?	OUI	NON
• Distance / habitation > 5m ?	OUI	NON
• Distance / limite parcelle > 3m ?	OUI	NON
• Distance / végétation > 3 m ?	OUI	NON

• Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ?	OUI	NON
• Le lieu de rejet nécessite-t-il : une autorisation du propriétaire ?	OUI	NON
une dérogation préfectorale ?	OUI	NON
• Rejet en milieu superficiel : Si une autorisation est nécessaire, le pétitionnaire la possède-t-il ?	OUI	NON
• Rejet par puits d'infiltration : Existe-t-il une dérogation préfectorale sur la zone ?	OUI	NON
Si non le particulier a-t-il une dérogation ?	OUI	NON

Le propriétaire s'engage à réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable et conformément au projet accepté puis à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité.

Date et Signature du propriétaire :

23.10.19

Po

Proposition d'avis du contrôleur	Avis du responsable du service
Avis favorable	Avis favorable
Avis favorable avec réserves	Avis favorable avec réserves
Avis défavorable	Avis défavorable
Commentaires :	Commentaires :
Signature du contrôleur	Signature du responsable

RECUE
13 NOV. 2019
POLE ADS

Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions



- Vous construisez une seule maison individuelle ou ses annexes.
 - Vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes.
 - Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.
 - Votre projet comprend des démolitions.
- Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

P.C. 04 11 2019 19 n 0003
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

Le Maire,
Jean-Pierre QUAGLIERI

le 04 11 2019 Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : COLIN

Prénom : Maxime

Date et lieu de naissance

Date : 1 7 0 8 1 9 9 0

Commune : BORDEAUX

Département : 3 3

Pays : FRANCE

Vous êtes une personne morale

Dénomination :

Raison sociale :

N° SIRET : Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale :

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom :

Prénom :

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 203

Voie : Avenue Arnaut Vidal - Closerie du Canal - Bât B Appt 36

Lieu-dit :

Localité : CASTELNAUDARY

Code postal : 1 1 4 0 0 BP : Cedex :

Téléphone :

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées :

Madame ☐ Monsieur ☐

Personne morale ☐

Nom :

Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Téléphone :

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : @

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : Chemin de Pech Redon

Lieu-dit : _____ Localité : LASBORDES

Code postal : 11400 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 7)

Préfixe : _____ Section : ZA Numéro : 184

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 803

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas ☐

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas ☐

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas ☐

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas ☐

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ? Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas ☐

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas ☐

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : PA 11192 M0001 autorisé le 25 juin 2019

4 - Caractéristiques du projet

4.1 - Architecte

Le recours à un architecte (ou un agréé en architecture) est **obligatoire**.

Toutefois, vous pouvez vous en dispenser si vous êtes un particulier et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- une construction qui ne dépasse pas 150 m² de surface de plancher ;
- l'extension d'une construction existante soumise à permis de construire si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher.

Si vous avez recours à un architecte, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : _____

Conseil Régional de : _____

Téléphone : _____ ou Télécopie : _____ ou

Adresse électronique : _____ @

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte : _____

Cachet de l'architecte : _____

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² :

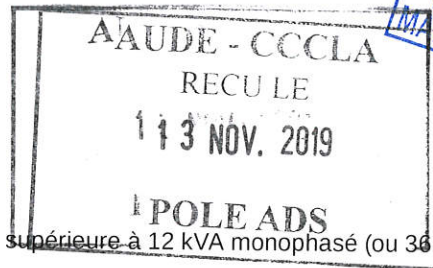
☒ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

4.2 - Nature des travaux envisagés

- ☒ Nouvelle construction
☐ Travaux sur construction existante

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

projet de construction d'une maison individuelle



Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

4.3 - Informations complémentaires

- Type d'annexes : Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐ Autres annexes à l'habitation ☐
- Nombre de logements créés : 1 Nombre de pièces de la maison : 4 Nombre de niveaux de la maison : 1
- Mode d'utilisation principale des logements :
 Résidence principale ☒ Résidence secondaire ☐ Vente ☐ Location ☐
- Mode de financement du projet :
 Logement Locatif Social ☐ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) ☐ Prêt à taux zéro ☒
- ☐ Autres financements :
- Avez-vous souscrit un contrat de construction de maison individuelle ? Oui ☒ Non ☐
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
 1 pièce ☐ 2 pièces ☐ 3 pièces ☐ 4 pièces ☒ 5 pièces ☐ 6 pièces et plus ☐
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
 Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires ☐

4.4 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016)

surfaces de plancher² en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ³ (B)	Surface créée par changement de destination ⁴ (C)	Surface supprimée ⁵ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁴ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation	0.00	94.18	0.00	0.00	0.00	94.18
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁶						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	0.00	94.18	0.00	0.00	0.00	94.18

² Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

³ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

⁴ Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

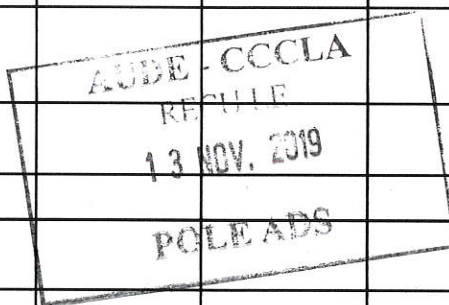
⁵ Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

⁶ L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

4.5 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 4.4.)

Surface de plancher³ en m²

Destina- tions ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements rece- vant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							



3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destination sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : _____

- ☐ Démolition totale
☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : _____



Nombre de logement(s) démolé(s) :

6 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

7 - Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- ☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
☐ se situe dans les abords d'un monument historique

8 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁷

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

À, LASBORDES

Le : 29 Août 2019

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu de construction.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.



Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☒

⁷ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) :





Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire une maison individuelle et/ou ses annexes

*Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe*

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PCMI1, PCMI2 et PCMI3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme]

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☒ PCMI1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PCMI2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PCMI3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PCMI4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PCMI5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PCMI6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
☒ PCMI7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
☒ PCMI8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
☒ PCMI9. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PCMI10. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
☐ PCMI11. Une copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PCMI12. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

☐ PCMI12-1. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement [Art. R.431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

☐ PCMI12-2. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R.431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

☐ PCMI13. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

☐ PCMI14. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

☒ PCMI14-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

☐ PCMI15. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PCMI16. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

☐ PCMI17. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

☐ PCMI18. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
☐ PCMI19. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :

☐ PCMI20. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou aux abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national.

☐ PCMI21. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :

☐ PCMI21-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

☐ PCMI22. Le plan de situation du terrain sur lequel seront réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et des aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU	
☐ PCMI23. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

AUDE - CCCLA

RECU LE

13 NOV. 2019

POLE ADS

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

☐ PCMI23-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

☐ PCMI23-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre des articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :

☐ PCMI23-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

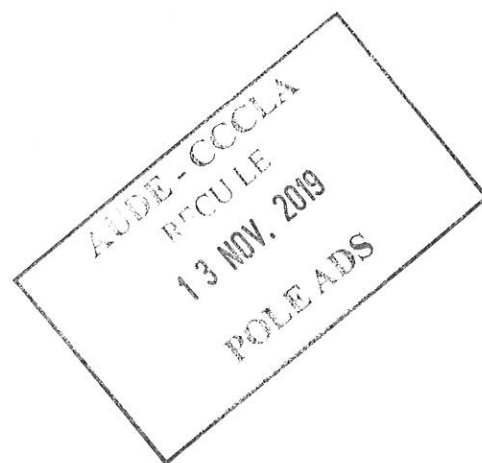
☐ PCMI24. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatifs à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

☐ PCMI25. Une copie du contrat ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

☐ PCMI26. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------



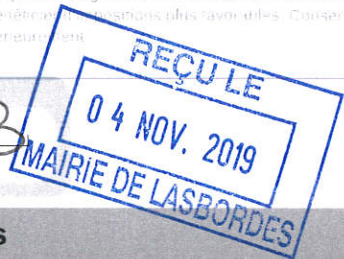


Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour un permis de construire une maison individuelle

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et conservez-les précieusement. Vous devrez les présenter complétées au service d'urbanisme de la commune. Cette déclaration est soumise à la taxe d'aménagement. Elle peut vous permettre de bénéficier de dérogations plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs relatifs à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

P C 044 192 19 00003
Dpt Commune Année N° de dossier



1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) : 94.18 m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 15.00 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)	1	94.18	15.00
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? m². Quel est le nombre de logements existants ?

Quel est le nombre de logements après travaux ?

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 1

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : POLE ADS 0.00 m²

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 0.00 m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux : 0.60

au titre de la piscine : 0.00

au titre des emplacements de stationnement : 0.00

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☒

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui ☐ Non ☒

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la surface de plancher de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ?

Oui ☐ Non ☒

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²

La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²

Les surfaces de planchers des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet

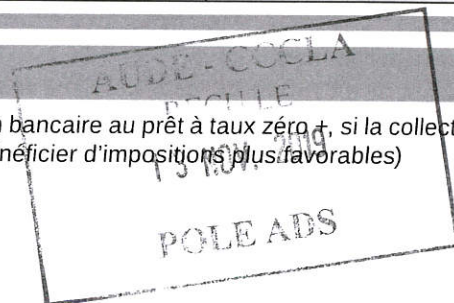
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
☐ F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
☐ F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
☐ F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
☐ F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
☐ F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
☐ F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
☐ F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)



Date 29/08/2013

Nom et Signature du déclarant

SUVANCY

COCIN